

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 22 octobre 2024
Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme de Limoges.
N° 25760

La Préfecture de Limoges Métropole
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'aménagement et notamment ses articles L123 et L124 et notamment
Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L123-45,
Vu le Code des relations entre le public et l'administration en particulier son article L. 323-2,
Vu la délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 22 mai 2024 concernant la modification n°8 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges,
Vu la décision de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges en date du 26 août 2024, signifiant M. Bernard DELACQ, en qualité de commissaire enquêteur.


CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre la enquête publique la procédure de modification n°8 du PLU de Limoges.

ARRÊTE
ARTICLE 1. Il y a lieu conformément à l'article L123-45 du code de l'urbanisme, de procéder à l'enquête publique relative à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges. Cette enquête ouverte à recevoir sera tenue de la ville centre EURJ en une zone Naturelle Urbaine de haute densité sur le secteur de la Font Bleue.
L'enquête publique sera ouverte du lundi 4 novembre 2024 à partir de 9h00 au mercredi 20 novembre 2024 à 18h00 heures voir pendant 17 jours consécutifs, au siège de Limoges Métropole, situé au 29 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, et sera désigné comme siège de l'enquête publique.
ARTICLE 2. Le dossier relatif à l'enquête présentée à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant 17 jours consécutifs du lundi 4 novembre 2024 à partir de 9h00 au mercredi 20 novembre 2024 jusqu'à 18h00 aux dates et aux lieux suivants :
- Dans les locaux de la Direction de l'Action Sociale et Immobilière de la mairie de Limoges, situé au **23 avenue Baudin, 87000 Limoges**, pendant les jours et heures d'ouverture des horaires au public, soit du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
- Au siège de Limoges Métropole, situé au **29 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges**, pendant les jours et heures d'ouverture des horaires au public, soit du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Limoges : <https://www.limoges.fr>, et sur le site internet de Limoges Métropole : <https://www.limoges-metropole.fr>, ainsi qu'enquête publique.fr.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 11 Octobre 2024

 **25760.pdf**
(.pdf, 193,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**